

**Date de convocation :**  
27 mai 2016

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N°6-1

Désignation bureau études  
pour réalisation diagnostic

-  
Ensemble immobilier 11  
avenue du 11 novembre  
1918

L'an deux mille seize et le six juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** MM. SANS (Procuration), RAMEAU, Mmes GERARD (Procuration), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (procuration), M. ROUCH.

**Absentes excusées :** M. AMOUROUX (Proc. Mme GERARD)

Mme TONELLO (Proc. M. SANS)

Mme CAHUZAC (proc. Mme AIMONE-CAT)

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2016, Monsieur le Maire a demandé à plusieurs bureaux d'études de faire parvenir leur offre concernant la « mission de diagnostic de solidité en vue de la restructuration d'un ensemble immobilier pour la création de logements ».

3 bureaux d'études ont répondu à la demande de Monsieur le Maire, il s'agit de :

- **Reulet Ingénierie**, 5 bis Boulevard Pasteur – 31800 SAINT GAUDENS, pour un montant de **10 050 € HT** ;

- **Architecte Pierre DIS**, 8 Avenue du Pic du Ger – 31600 MURET, pour un montant de **13 200 € HT**.

- **BESM Midi-Pyrénées**, 3 rue d'Avranches – 31800 SAINT GAUDENS, pour un montant de **13 500 € HT**.

Après avoir examiné les 3 offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise **REULET Ingénierie**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition et de retenir l'entreprise **REULET Ingénierie**, 5 bis Boulevard Pasteur – 31800 SAINT GAUDENS, pour un **montant total HT de 10 050 €** ;

- D'imputer cette dépenses à l'article **2312 du Budget Communal 2016** ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **7 juin 2016**

Le Maire,

C. SANS

